

**Mairie d'Obernai**  
**Monsieur Bernard Fischer**  
CS 80 205  
67213 Obernai Cedex

Obernai, le 30 avril 2024

**Objet : Questions orales - Conseil municipal du 6 mai 2024**  
**Non-respect des obligations de PLU – Stationnements VL ACTO**

**PJ : Annexe 01 : Extrait du Pc ° 348 12 M 0039 01 du 22/05/2014 – photos illustration 03/2024**  
**Annexe 02 : Tract de campagne- Elections municipales mars 2020 - Bernard Fischer**

Monsieur le Maire,

Conformément à l'article 9 du règlement intérieur du Conseil municipal de la ville d'Obernai, j'ai l'honneur de formuler au nom de notre groupe une question orale, comportant un intérêt local ou un lien direct avec les affaires relevant de la compétence de la collectivité.

Comme le prévoit le règlement intérieur, notre question vous parvenant deux jours ouvrés francs au moins, hors samedi et dimanche, avant la séance du 6 mai, je vous remercie de la porter à l'ordre du jour de cette séance, à la suite des points soumis à délibération du conseil municipal.

En commission EUME du 17 avril 2024, à l'examen du point concernant la conclusion d'une convention d'occupation avec l'opérateur Free sur la parcelle cadastrale n° 601 appartenant à la Ville d'Obernai, nous avons émis des réserves sur la solution proposée et notre attention s'est naturellement portée sur la situation de la parcelle voisine n° 598 libre de tout aménagement.

Vous n'êtes pas sans savoir que cette parcelle propriété de la copropriété HERMES reste en attente de la réalisation d'une aire de stationnement de 20 places VL conformément au permis de construire n° 348 12 M 0039 01 délivré le 22 mai 2014 et portant sur le réaménagement des locaux de l'association culturelle turque d'Obernai (ACTO) au sein de la copropriété HERMES.

A l'issue de l'instruction du permis de construire, dans le respect des règles du plan local d'urbanisme de la ville, vous avez autorisé la construction d'une salle culturelle à l'étage du bâtiment existant. Cette extension requérait l'aménagement de 20 places de stationnement VL supplémentaires, tel que figurant sur le plan de masse du permis joint en annexe 01.

**Dix ans après l'obtention de cette autorisation d'urbanisme, aucune des places exigées par le Plan local d'urbanisme n'a été aménagée.**

**Cette irrégularité ne semble toutefois pas être totalement tombée dans l'oubli, puisque dans votre programme électoral, vous affirmiez vouloir créer « un parking végétalisé de 25 places avec la copropriété HERMES et l'ACTO » (cf. Annexe 02).**

Ce projet n'a pas été évoqué depuis votre élection, étant entendu que la réalisation de 20 places de stationnement VL qui font défaut aujourd'hui, relève d'une obligation réglementaire et n'incombe aucunement à la collectivité, mais bien au pétitionnaire à l'origine de la demande de permis.

Très régulièrement vous insistez sur la nécessité de disposer de places de stationnement VL en adéquation avec les projets urbains. Conduite sous votre impulsion, la récente modification n°5 du Plan local d'urbanisme de la ville d'Obernai a d'ailleurs augmenté le nombre de places de stationnement VL à réaliser dans plusieurs cas de figure...

**Quand bien même le délai de recours en urbanisme de six ans est aujourd'hui dépassé, nous nous interrogeons sur le parfait achèvement des travaux d'extension menés par l'ACTO et le contrôle diligenté par la collectivité.**

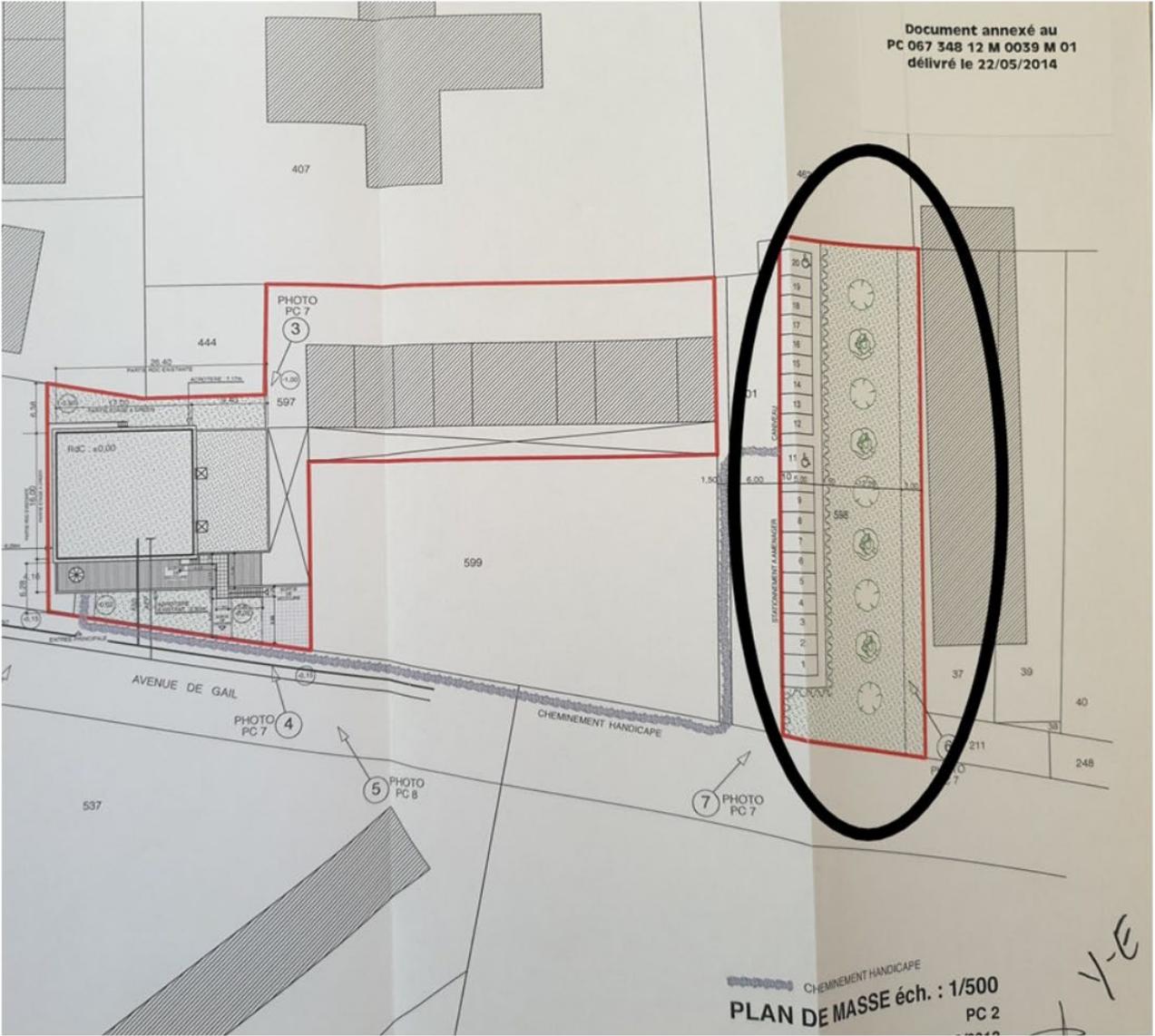
**Qu'est-ce qui vous a empêché faire appliquer les règles du plan local d'urbanisme ?**

**Quelles dispositions avez-vous prises pour la régularisation de cette situation ?**

En vous remerciant, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, mes respectueuses salutations.

Pour le groupe Imaginons Obernai,  
Catherine Edel-Laurent

Annexe 01 : Extrait de plan du permis ° 348 12 M 0039 01 du 22/05/2014



# Projets d'aménagements pour un Cadre de Vie agréable

## PLACE D'EUROPE / CENTRE HERMÈS - TOUR DES BOSQUETS

*Ce schéma d'aménagement sera proposé pour concertation à tous les habitants du quartier Europe.  
Les propositions d'aménagement comprennent :*

Aménagement du périmètre des Bosquets et du Centre Hermès, comme nous l'avions déjà proposé en 2015 : le coût de cet aménagement était déjà budgétisé > nous souhaitons réaliser ce projet.

Embellissement de ce périmètre avec création d'un **parking végétalisé**, abri à vélo et nouvel éclairage public.

Requalification complète du périmètre de stationnement devant le Centre Hermès, avec **parking végétalisé** et mise en valeur du Centre Commercial.



Création d'un **parking végétalisé** de 25 places avec la copropriété Hermès et l'ACTO



Création d'une nouvelle **aire de jeux ludique** sur sol souple et d'un espace pour les parents.



Réalisation d'un **parc ombragé** avec plantation d'**arbres et arbustes** : lieu de rencontre intergénérationnel.



Implantation d'une caméra de vidéoprotection.

Création d'un **city stade** avec **grillage végétalisé**.



SUR [www.bernardfischer.fr](http://www.bernardfischer.fr)



Obernai Avenir



bernard\_fischer



06 45 03 54 57



obernaiavenir@gmail.com